

## LETTRÉ POLITIQUE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

REV.05 /07/2010

### DÉCLARATION DE MISSION

La coopérative opère aux termes de la loi 381/91 avec finalité solidaristes , pour la poursuite de l'intérêt général de la communauté , à la promotion humaine et à l'intégration sociale des citoyens par l'intermédiaire de gestion et de projet de ses propres services .

C'est une ONLUS (Organisation non lucrative di Utilité Sociale) aux termes du décret législatif 460/97 et opère selon les secteurs suivants .

- a) Activité d'assistance domiciliaire complète et non pas aux personnes âgées et aux handicapés .
- b) Assistance qualifiée en forme intégrale auprès des sanitaires , résidentielles , demi-résidentielles RSA , cas protégés et /ou cas familiaux ; hôtes ;
- c) Projet , réalisation et gestion à son propre compte ou pour le compte d'autrui (organismes d'intérêt public et privé) de résidences sociales et /ou sanitaires en fournissant une assistance globale et continues aux hôtes ,
- d) Projet , réalisation et gestion à son propre compte ou pour le compte des institutions publiques, centres adressés à l'enfance ou d'agrégation juvénile, en fournissant des services d'assistance contenus éducatif et interrelationnel ;
- e) Projet , réalisation et gestion de séjours pour mineurs , personnes âgées , ou autres sujets, auprès des centres de vacance , des résidences , et /ou des activités touristiques\_ sociales , et promouvoir des activités d'animation et de thérapie occupationnelles pour chaque types des usagers ;
- f) Gérer des crèches , des services d'assistance scolaires pour enfants handicapés dans des écoles de chaque niveau et de chaque grade ;
- g) Activité de promotion et de revendication de l'engagement des institutions à faveur des sujets faibles et /ou handicapés ;
- h) Projet des interventions de réalisation , de réorganisation et gestion de structures résidentielles , demi-résidentielles en prédisposant aussi des budgets gestionnaires et des plans de faisabilité ;
- i) Organiser et gérer des services logistiques sur le territoire pour l'assistance et pour le secours et satisfaire les besoins des personnes infirmes et pour le transport des personnes handicapées ;
- j) Services et centres de réhabilitation ;
- k) Activité de réhabilitation et de consultation ;
- l) Activité de sensibilisation et d'animation des communautés dans laquelle elle opère afin de la rendre consciente à l'attention et à l'accueille des personnes en état de besoins ;
- m) Projet et co-conception , réalisation et gestion , en collaboration avec les secteurs publics ou privés , des services sanitaires ,socio-sanitaires , socio-assistance et éducatifs ;

- n) Participation à chaque procédure de compétition pour l'assurance des œuvres , des fournitures et services publics dans le domaine socio-sanitaires , d'assistance et d'éducation ;
- o) Projeter , réaliser et gérer- à son propre compte ou pour le compte d'autrui-services de médiation linguistique et culturelle , accueil , information , support administratif et soutien socio-éducatif , adressés en particulier à la catégorie la plus faible de l'immigration étrangère , comme les personnes âgées , les mineurs , les femmes et les noyaux familiaux regroupés .

Le Cardine poursuit l'amélioration continue de la qualité de la structure gestionnaires et des services et elle est droite et disciplinée par des principes de la mutualité . Notre **mission** est typique d'une coopérative de type « A » qui uni la gestion avec la recherche et l'innovation .Tels éléments sont concentrés dans l'affirmation de systèmes de réseau et dans la valorisation du rapport avec les associés en prévoyant leurs implication sur les directrices stratégiques et l'information par rapport aux objectives obtenues.

La Coopérative poursuit sa propre mission tout en garantissant continuité d'occupation et les meilleures conditions économiques , sociales et professionnelles à ses propres associés.

**Les objectives** (atteints et mesurés) que notre entreprise se propose sont :

A . Garantir aux associés la continuité occupationnelle et les meilleures conditions économiques et professionnelles compatibles avec le marché et améliorer les conditions de santé et de sécurité des employés.

B. Développer la participation des associés à la gestion de la Coopérative et à la vie sociale.

C. Réaliser la maximale économicité et efficacité de la gestion , pour obtenir des ressources à destiner surtout aux investissements et au renforcement patrimonial en offrant aux associés la reconnaissance de l'apport individuel de chacun.

D. Réaliser le Bilan Social annuel.

E. Satisfaire au mieux la demande des services sanitaires , sociale ,d' assistance , et éducative en liant la professionnalité avec le respect de la subjectivité des usagers .

F. Obtenir le maximum de capacité compétitive pour acquérir et consolider le leadership dans la gestion directe des services sanitaires , sociales , d'assistance et éducatifs.

E. Renforcer les formes de communication et d'information aux associés à propos du copartage des lignes stratégiques des objectifs poursuivi par la Coopération , à fin de créer une participation et une implication .Cette mesure se rend nécessaires pour améliorer le conteste du renforcement du système de Qualité .

H . Renforcer un système de contrôle de qualité aux termes de planification et attribution des responsabilité de différents fonctions administratives .

I . Améliorer la qualité du service affecté aux termes fiabilité , professionnalisme , sécurité , solidarité , à travers

- l'implication de tout les associés-travailleurs et travailleurs ;
- la diffusion de l'information sur la qualité de tout niveaux
- la génération d'une culture d'amélioration continue ;
- le relevé le grade de satisfaction du client /usagé
- le monitoring du système Qualité à travers l'analyses statistique des indicateurs spécifiques
- le renforcement du système Qualité à travers l'application systématique du réexamen de la direction.

## DOCUMENT DE POLITIQUE D'ENTREPRISE DE QUALITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Cardine possède le certificat de qualité UNI EN ISO 9001 :2008 . La direction définis les objectives de la qualité en rendant opérative la mission d'entreprise et en impliquant les responsables des fonctions d'organisation intéressées .

La Coopérative Le Cardine , en conscience de son rôle et des responsabilités dans le domaine de la communauté ,il définis la capacité d'opérer avec excellence grâce à la Qualité et à la Responsabilité Sociale .

La Coopérative s'engage toutefois :

- à se conformer aux conditions de la norme UNI EN ISO 9001 : SA8000 :2008 et aux lois nationales et à tout les lois applicables ,
- à respecter les dispositions contenus dans les documents internationaux , conventions , recommandations ILO et les déclarations ONU appelées dans la SA8000 ;
- à réexaminer régulièrement sa politique afin d'une amélioration continue en considérant les changements dans la législation , dans les conditions de son code de conduite et autre condition d'entreprise .
- à veiller afin que sa politique soit efficacement documenté , appliquée , entretenue active , communiquée , et une reddition accessible en forme compréhensible à tout le personnel , exclu la haute direction , les dirigeants , les manager , les responsables et le personnel opératif assumé par l'entreprise ou par le représentant de cette dernière .
- à rendre sa politique publiquement disponible , en forme et au mode accessible et efficace aux parties intéressées et cela sous demande .
- à sauvegarder l'enfance et à s'engager activement contre n'importe qu'elle forme d'exploit du travaille juvénile.
- à s'abstenir par prendre des mesures disciplinées , licencier ou discriminer, les employés que , à juste titre et avec moyens propices , ils fournissent des informations qui concernent l'inobservance de la Coopérative à cette norme.
- à s'abstenir de toutes formes de discrimination à l'égard de ses employés en rapport à l'origine sociale , à la naissance , à la responsabilité familiale , à l'état civil et d'autres situations ;
- des objectifs spécifiques et l'efficace communication à tout les travailleurs de leurs réalisation.
- A assurer une communication systématique et adéquate à toutes les parties intéressées des résultats de son système intégrant à travers la rédaction du Bilan Social..

Sienna, le 12 juillet 2010

Le Président  
Mauro Tosoni